

Recruter un apprenti :

Établir un profil de poste.

Si vous recrutez un apprenti, il vous faut déterminer le profil de poste qui lui sera confié dans l'entreprise.

Quand et comment recruter ?

Pour des raisons pédagogiques, le contrat d'apprentissage peut débuter trois mois au plus avant le démarrage de la formation en Centre et pas plus de deux mois après.

Les cours en Centre de Formation d'Apprentis du lycée du Détroit démarrent mi-Septembre.

Vous pouvez déposer une offre d'emploi en contrat d'apprentissage auprès de certains organismes : Pôle-emploi, CFA etc...

Qui enregistre les contrats d'apprentissage ?

Après avoir établi le contrat, vous le transmettez directement au CFA du lycée du Détroit qui se chargera de le faire enregistrer, ou à Mme Clypet (service éducation, 20 Quai de la gendarmerie) en Juillet et Août.

Le maître d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme ou un titre au moins égal à celui préparé par l'apprenti et posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans, en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre.